

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 19 heures 30 mn, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la mairie pour répondre aux mesures sanitaires du fait de la pandémie sous la présidence de Monsieur Philippe DESVIGNES, Maire.

Étaient présents : Florence DUBREUCQ, Chantal BOURGEOIS, Tristan GREILLOT, Jean-Luc BAUDUIN, Mme Nadine DESBORDES, Bruno MARTIN, Maria SOBRAL, Sandra GROSCAUX, Damien VOLEREAU, Mme Déborah MOREAU, Philippe DESVIGNES, Philippe TUZI, Mme Sophie ALVES DA COSTA

Absent excusé : Annie TISSIER pouvoir donné à Philippe DESVIGNES, Aurélien JACQUEMARD pouvoir donné à Philippe TUZI

Secrétaire de séance : M. Tristan GREILLOT

Le Maire ouvre la séance en précisant qu'il y a lieu d'ajouter une décision modificative pour le budget communal, suite à la demande de la trésorerie, et qu'il est retiré de l'ordre du jour la modification de la circulation dans certaines rues. Le conseil municipal, les membres présents et les membres représentés, à l'unanimité accepte les modifications proposées à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2020

Les conseillers n'ayant pas de remarques à formuler il est procédé à la signature du compte rendu du 29 juin.

ID 77 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

M. le maire indique aux conseillers municipaux que la commune est adhérente à ID77 (Ingénierie Départementale de Seine et Marne) et que du fait du changement de l'équipe municipale il y a lieu de désigner un représentant unique, et leur demande s'ils acceptent qu'il représente la commune, ou bien si quelqu'un souhaite le faire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité valide la candidature de M. le Maire Ph. DESVIGNES et le désigne référent(e) auprès de ID 77

COMMISSION LISTE ÉLECTORALE CONFIRMATION DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX, ADMINISTRATION ET TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

M. le maire indique aux conseillers municipaux que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de confirmer les délégués municipaux (titulaire et suppléant), de l'administration et du tribunal de grande instance, à savoir :

Conseillers municipaux : titulaire Chantal BOURGEOIS, suppléant Bruno MARTIN
Administration : Pascal DOREILLE
Tribunal de Grande Instance : Jeannine MARTIN

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité valide la composition de la commission pour la liste électorale et désigne :

Conseillers municipaux :

titulaire Chantal BOURGEOIS, suppléant Bruno MARTIN

Administration : Pascal DOREILLE

Tribunal de Grande Instance : Jeannine MARTIN

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA SACPA

M. le maire indique aux conseillers municipaux que la commune collabore, dans le cadre de l'obligation d'avoir une fourrière animale, avec la SACPA, et que pour éviter une rupture du service, il y a lieu de renouveler le contrat qu'il présente, à compter du 1.1.2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler le contrat de partenariat avec la SACPA à compter du 1.1.2021

ADHESION ÉCOLE MULTISPORTS DE VOULX

M. le maire indique aux conseillers municipaux que des enfants de la commune sont inscrits à l'école multisports de Voulx (créée au cours de la CC du Bocage Gâtinais dont nous étions membres), qui nous sollicite pour l'adhésion de la commune. Il précise que le différentiel entre les adhérents et les non adhérents est de 5 €. Le coût annuel pour la commune serait de 10 € x par le nombre d'habitants soit : 6.650 €, il demande au conseil municipal s'il accepte d'adhérer à ladite école multisport.

Après en avoir délibéré et avoir procédé à un vote :

Pour adhésion : 0, Contre 14 et Abstention 1

BILAN DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

M. le maire présente au conseil municipal le bilan exécuté par Mme A. TISSIER concernant les dépenses d'électricité de la commune qui fait ressortir :

- 1) Local couture : la part de celui-ci s'élève à 48 % de la consommation totale, la locataire a donc au vu des relevés et factures, réglé un trop perçu de 650 €, sa consommation mensuelle étant de l'ordre de 40 €, il demande au conseil municipal de statuer pour son remboursement

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide la gratuité du loyer pendant 5 mois (Octobre à Février inclus) en tenant compte de la partie électricité (90+40 €) et de rédiger une nouvelle convention indiquant que le loyer sera porté à 130 € charge comprise, étant entendu qu'il sera régularisé pour la partie électricité en fin d'année

- 2) Éclairage public : les lampes sont déjà à basse consommation, il propose de faire un test en réduisant la plage horaire : 23 h- 6 h en semaine et 24 h – 6 h le week-end, si c'est possible,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de réduire les plages horaires comme proposées

- 3) consommation salle des fêtes : celle-ci ne représente pas uniquement la salle des fêtes il est par conséquent compliqué de pouvoir intervenir, il est donc convenu de vérifier régulièrement le thermostat installé dans celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire présente aux conseillers :

- les courriers de remerciements pour le versement des subventions de la Renaissance Voulxoise, du Club de l'Amitié, et de la Société de pêche LA SAUMONEE
- les courriels de deux familles demandant le soutien de la commune pour obtenir de TRANSDEV des bus supplémentaires pour les lycéens scolarisés à Nemours, le conseil municipal demande au maire de faire un courrier de soutien.
- le devis d Anthony Prévost concernant le saule pleureur chemin de la cour aux prêtres se décomposant en 3 options (abattage, broyage des branchages et évacuation du bois) le tout pour 1.150 € H.T, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis proposé sauf pour l'évacuation du bois qui sera réalisé en chantier participatif
- la mise à disposition de ceux-ci de bannettes pour leur courrier ou infos,

Il indique qu'il lui a été proposé pour interdire la circulation aux véhicules sur la passerelle (elle n'est pas assez solide) menant de la rue de l'Aunaie au chemin de la Cours au prêtre la pose de plot en bois en décalage avec la mise en place de panneaux sens interdit de chaque cotés : le conseil municipal accepte cette proposition (10 pour, 1 contre, 4 abstentions)

Il les informe de la proposition du président de la CC de venir lors d'une réunion afin de présenter celle-ci, proposition validée par l'ensemble du conseil municipal

Il rappelle également :

- qu'il avait été prévu que la distribution du courrier et l'affichage soit exécuté par le conseil municipal : la commission communication se propose pour cette action afin de soulager l'agent communal
- qu'il n'y aura pas cette année de remise de prix pour le fleurissement, les bacheliers, ni les médailles du travail vu le contexte sanitaire

Un conseiller municipal demande qu'il soit abordé lors d'une prochaine réunion le problème de la vitesse des véhicules qui entrent dans le village